

Edition du "REVEIL DU NORD"

126 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS, 43, boulevard Haussmann (9<sup>e</sup>)

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX : 45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING : 2 Place de l'Hôtel de Ville, 2

AU CARREFOUR DES PEUPLES

Le "Réveil du Nord" à l'Exposition Internationale de la Presse

De Cologne, en Allemagne, où la Presse de 43 Etats est représentée, nous rapportons la confirmation que notre journal, modernisé, compte maintenant parmi les grands quotidiens mondiaux

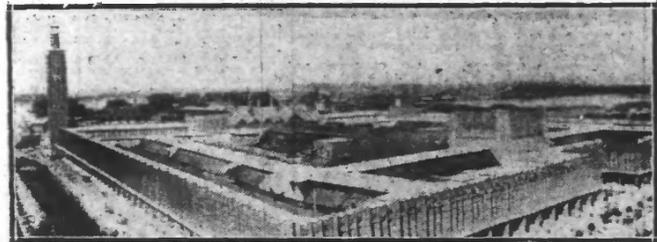
De notre envoyé spécial

COLOGNE, 15 mai. - Le "Carrefour des Peuples"... C'est bien le terme qui convient pour désigner la gigantesque exposition internationale de la Presse qui vient d'être inaugurée solennellement il y a quelques jours à Cologne...

Le "Carrefour des Peuples"... En effet, ces quelque cinq hectares de terrain, bâtis de palais imposants, bordés des merveilles de l'industrie moderne qu'est la Presse...

Le "Carrefour des Peuples"... Au delà de la construction gigantesque de style romain qui chevauche le Rhin, sur une longueur de 460 mètres, vous voyez s'étendre des deux côtés, sur un front de trois kilomètres le long du fleuve, une cité neuve, hérissée de constructions de style moderne en briques rouge sombre, émergeant de parcs et de massifs de verdure.

C'est la "Pressa", l'Exposition Internationale de la Presse, qui signale aussi outre les drapeaux de la ville, de Prusse et



UNE VUE GENERALE DE LA PARTIE CENTRALE DE L'EXPOSITION

était parvenue, en se faisant représenter aux divers et imposants cérémonies qui marquent l'inauguration de cette manifestation internationale unique.

Désigné pour cette agréable et instructive mission, nous sommes allés à Cologne. Avec nos confrères de la grande Presse mondiale, nous avons visité en ses moindres détails la nouvelle cité sortie de terre et avons admiré ses multiples trésors.

Ce sont les impressions des quarante-huit heures passées sur les bords du Rhin de l'Exposition internationale de la Presse que nous voulons aujourd'hui résumer pour nos lecteurs. Avant d'entrer dans le détail, disons d'abord la satisfaction que nous avons éprouvée à constater, à côté de l'effort fourni par les autres nations, le resplendissant rayonnement de la Presse française.

Disons aussi la preuve qui nous a été fournie, à la comparaison, que notre journal modernisé compte maintenant, tant au point de vue de son outillage qu'à celui de ses moyens d'information, parmi les grands quotidiens mondiaux.

S'il n'avait eu d'autre résultat, notre voyage à Cologne aurait au moins eu cet avantage de nous confirmer notre puissance. Il aurait amplement suffi à nous prouver que nos efforts conjugués n'ont pas été vains et que la voie dans laquelle le "Réveil" a été engagé le conduit vers de toujours plus grandes destinées.

"Pressa"

Quand vous débarquez à Cologne, au pied même de la célèbre cathédrale, qui mire ses clochers de dentelle dans les eaux bleues du Rhin, votre attention est immédiatement attirée par un mot "Pressa" que vous trouverez partout en ville, affiché en lettres peintes, en lettres de feu, cent et mille fois répété.

Informez-vous, ou vous dira que ce mot fatidique, n'est que l'abréviation de ce mot composé à consonnance plus rude "Internationale-Pressa-Ausstellung-Köln 1928", traduite : Exposition Internationale de la Presse-Cologne 1928.

En gens pratiques, les Allemands ont voulu simplifier les choses. Ils ont donné à l'Exposition un nom international.

"Pressa" ! C'est sous ce signe qu'est placée l'année 1928.

Au restaurant vous trouverez sur les menus des choucroutes à la "Pressa", des tartes, des desserts "Pressa". Plus loin vous verrez aux vitrines des cigarettes "Pressa", des mouchoirs brodés "Pressa", des boîtes de poudre de riz "Pressa".

Pressa ! Pressa ! Toujours Pressa ! Le mot obsédant vous suit, vous poursuit partout où vous allez... Vous croyez l'avoir perdue, mais n'avez crainte il vous aura vite retrouvée.

Dites après cela que les Allemands n'ont pas le sens de la publicité.

Qu'est donc cette "Pressa" ?

Suivez les flèches multiples qui vous conduisent de force... vous arrivez par une mon-

te au Pont Hohenzollern, que flanquent les statues équestres géantes de Guillaume II et de Frédéric III.

Au delà de la construction gigantesque de style romain qui chevauche le Rhin, sur une longueur de 460 mètres, vous voyez s'étendre des deux côtés, sur un front de trois kilomètres le long du fleuve, une cité neuve, hérissée de constructions de style moderne en briques rouge sombre, émergeant de parcs et de massifs de verdure.

C'est la "Pressa", l'Exposition Internationale de la Presse, qui signale aussi outre les drapeaux de la ville, de Prusse et

Le XXXII<sup>me</sup> Concert radiophonique du "Réveil du Nord"

Le Programme détaillé

C'EST ce soir, mercredi 16 Mai, que sera diffusé à partir de 19 h. 30, le 32<sup>e</sup> Radio-Concert offert par notre journal. Voici le programme détaillé de la soirée :

LE PROGRAMME

- 1. « Adieu des Gladiateurs », de Blauenburg, par l'Orchestre de Radio P.T.T. Nord.
2. Air de « Paul et Virginie » (de acte) de Victor Massé, par Mme Van der Vorst, soprano.
3. Les Jeux d'eau de la ville d'Este, de Liszt, par Mlle Marie-Louise Verdier, pianiste.
4. « Le Grand Mogol », fantaisie sur l'opérette d'Audran, par l'Orchestre de la Station.
5. Les 28 Jours de Clairette, de Victor Roger, par l'Orchestre de la Station.
6. « Chanson d'Amour », de J. Hollman, par Mme Van der Vorst, soprano.
7. Ballade de « Sylvio Lazari », par Mlle Marie-Louise Verdier, pianiste.
8. La Semaine humoristique du « Réveil du Nord », par M. Aug. Labbe, chroniqueur patoisant lillois.
9. « Pas sur la bouche », de Yvain, par l'Orchestre de la Station.
10. « Le Frit Quinquin ».

L'épilogue du scandale du lait dans la région d'Arras

P. Carlier et son fils ont été condamnés à 4 mois de prison avec sursis

L'affaire Carlier a eu son épilogue hier devant le tribunal d'Arras. Jamais affaire ne fut si passionnante, jamais, aussi, l'affaire de fraude n'avait révélé une proportion aussi volumineuse d'eau puisée - le maximum de mouillage alla de 50 à 60 %.

Il y a huit jours, une longue séance se poursuivit jusqu'à près d'une heure du matin. Rendant son délibéré, le Tribunal a rapporté les condamnations suivantes : Carlier Paul père, agriculteur, président du Cercle Agricole, maire de St-Leger, quatre mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende - son fils, Charles Carlier, même condamnation ; Desbrière, revendeur laitier à Courcelles-lez-Gomte, trois mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende - M. Guey, laitier à Méricourt-sous-Lens, et Mme Tétart sont relaxés.

L'« Italia » est parti pour le Pôle Nord

L'« Agence Stefani » apprend de Kingsbay que l'« Italia » est parti à 13 heures 20 pour le Pôle Nord.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI
Très médiocre, ciel couvert, pluie, vent de Nord-Ouest. Température stationnaire.

EN QUATRIEME PAGE

AUJOURD'HUI : LA FEMME, L'ENFANT, LE FOTER

Les plus jolies robes



Voici quelques-unes des plus jolies toilettes de printemps remarquées aux dernières courses de Longchamp.

A PROPOS DU SCANDALE DE BAILLEUL
Quatre Contrôleurs du Ministère des R. L. sont arrivés pour enquêter dans notre région

M. Besques, contrôleur-général, descendu hier à la Préfecture du Nord, va s'occuper spécialement des escroqueries de Natalis Dumez

M. Besques, contrôleur général des R. L., qui avait quitté le Ministère lundi, en même temps que trois de ses collègues, envoyés en mission comme lui, dans nos régions dévastées, s'est mis en rapport dès hier à 10 heures avec M. Hudelo, Préfet du Nord.

Après une conférence d'une heure, M. Besques s'est entretenu avec M. Thilloy, contrôleur départemental, chef des services de la Reconstitution et très aimablement, à midi 45, il voulut bien nous recevoir. Tenu par le secret professionnel d'abord et ensuite parce qu'il avait peu de choses encore sur l'affaire de Bailleul, M. Besques ne put, naturellement, rien nous dire.

Répondant à nos questions, il voulut bien nous confirmer, néanmoins, qu'il avait été envoyé à Lille, uniquement pour le SCANDALE DE BAILLEUL - qui n'est pas le premier d'ailleurs, quoique les autres aient été beaucoup moins graves - ET QUI NE SERA PEUT ETRE PAS ENCORE LE DERNIER - ajouta-t-il en souriant.

Le problème ne lui paraît pas impossible à résoudre et le contrôleur général des R. L. - qui est déjà venu plusieurs fois à Lille - semble décidé à poursuivre l'affaire jusqu'au bout.

Ce sera un gros travail dit-il, mais j'y mettrai le temps qui lui faudra et nous arriverons au but. Je vais pendant quelques jours me plonger dans cette étude, le retour, général au Ministère et je reviendrai ensuite poursuivre l'enquête.

C'est sur ces mots que nous quittons M. Besques.

Un différend à trancher

Nous avons dit que dans cette escroquerie de 3 millions, la Coopérative des Sinistrés de Bailleul était lésée de 1 million 400.000 fr. et que la Coopérative des Eglises dévastées semblait l'être pour la différence, soit 1 million 400.000 francs.

Voici quelle serait la nature de ce dernier litige : En 1927, Natalis Dumez, qui le Préfet du Nord vient de suspendre de ses fonctions de maire, avait réussi à faire voter par le Conseil municipal de Bailleul, une motion qui retirait à la Coopérative des Eglises dévastées les dommages de guerre des églises de Bailleul, pour les transférer à la Coopérative de la Ville, placée sous la propre direction de Dumez.

Importants versements de fonds auraient été effectués à cette occasion. La question serait donc de savoir qui est responsable des versements opérés. La Coopérative des Eglises, dit la Coopérative de Bailleul, puisqu'elle a versé les fonds à Natalis Dumez.

La Ville de Bailleul soutient de son côté

la Coopérative des Eglises, car, elle a versé l'argent non pas à Dumez, mais au maire de la ville de Bailleul, propriétaire des églises dévastées. Toutefois, les dommages et habilité à en percevoir le montant.

M. Henry, secrétaire administratif de l'Union des Sociétés Coopératives du Cambrésis, avait nous l'avons dit, fait établir les chèques barrés, au nom de M. le Maire de Bailleul et cela comme suite à la demande de celui-ci.

Pouquoi, alors, dit maître a-t-il pu toucher ces chèques et pourquoi n'est-ce pas le Receveur municipal, le seul qui fut autorisé à percevoir ?

Qui, dans cette affaire sera victime de l'Union des Coopératives, des Eglises dévastées ou de la ville de Bailleul ?

C'est ce que l'enquête que poursuit M. Besques, nous révélera sans doute bientôt.

Les explications officielles de M. le Préfet du Nord

Nous avons relaté en substance, dernièrement, les explications fournies par M. le Préfet Hudelo, au Conseil Général du Nord, à propos du scandale de Bailleul.

Aujourd'hui, la Préfecture nous communique, avec prière d'insérer, le compte rendu « in-extenso » des explications de M. Hudelo. Les voici :

M. le Préfet. - Je répondrai en quelques mots à M. Inghels.

Je rappellerai que les coopératives sont des organisations spéciales, créées par le seul consentement des coopérateurs, gérées par un conseil d'administration élu par ces coopérateurs, qui a son personnel propre : agents-comptables, etc., et qui a la libre administration des fonds que l'Administration lui remet sur le vu de pièces justificatives. L'Administration n'a aucun représentant dans les coopératives qui, maîtresses de leurs deniers, décident, administrent, surveillent, encaissent, distribuent, vérifient elles-mêmes, sous leur propre responsabilité, les assemblées générales ont les pouvoirs les plus étendus. Les premiers intéressés à la marche régulière de la coopérative, ceux qui doivent être les surveillants les plus attentifs de ce qui se passe sont donc les coopérateurs eux-mêmes. L'Administration a un droit de contrôle qu'elle exerce aussi souvent que possible, et c'est précisément le contrôle qu'elle a exercé qui a permis la découverte des irrégularités commises à Bailleul.

(LIRE LA SUITE EN QUATRIEME PAGE)

Le VIII<sup>e</sup> Congrès de l'Union Nationale des Amies de la Jeune Fille s'est ouvert mardi matin à Lille



UN GROUPE DE CONGRÉSSISTES. On voit au centre (X) Mme Messier, Présidente de l'Union avant à sa droite Mmes Charles et Carrière du Comité de Lille et à sa gauche Mme Curchod-Sécrotan.

Hier s'est ouvert à Lille le 8<sup>e</sup> Congrès de l'Union nationale des Amies de la Jeune Fille. Ce congrès tiendra ses assises pendant deux jours encore. Rappelons que l'Union - est un groupement qui a pour but de créer et d'alimenter des foyers où les jeunes filles sans famille ou dépourvues de leur famille pourront trouver le vivre et le couvert à de très bonnes conditions, en même temps qu'un appui moral.

La première journée

Le Congrès s'ouvrit hier, à 10 heures, par une réunion du Conseil national. A côté d'un bon nombre de déléguées françaises siégeaient plusieurs étrangères, parmi lesquelles M<sup>me</sup> Curchod-Sécrotan, présidente de la Fédération internationale.

Au cours de l'après-midi, à 15 heures, sous la présidence de M<sup>me</sup> Messier et de Waillet, fut tenue une séance administrative, au cours de la quelle furent examinées des questions d'ordre intérieur. Après la présentation des déléguées, on procéda à la nomination du bureau et à la lecture du procès-verbal de Bordeaux.

Enfin, M<sup>me</sup> H. Krug passa à la lecture du rapport général. Au cours de ce rapport, M<sup>me</sup> Krug étudia dans ses grandes lignes l'activité et le champ d'action de l'Union nationale des Amies de la Jeune Fille, au cours de ces quatre dernières années.

A 16 heures, un thé vint faire diversion et permit de procéder à une suspension de la réunion. Un peu plus tard, la séance fut reprise, mais avec un cercle plus élargi, puisque la réunion était publique. M<sup>me</sup> Curchod-Sécrotan, qui présidait, ouvrit la séance en disant sa joie d'être à ce congrès.

M<sup>me</sup> Martin apporta ensuite un message d'amitié des unions chrétiennes de jeunes filles.

Ce fut ensuite une intéressante étude que lut M<sup>me</sup> Monod. Il s'agissait de la question de la préparation des directrices et secrétaires de foyers. M<sup>me</sup> Monod examina les conditions d'existence de la jeune fille moderne et se basa sur ces constatations pour donner les directives qui doivent guider la formation et l'éducation des directrices de foyer et de leurs précieuses collaboratrices : les secrétaires.

Un échange de vues entre les déléguées suivit cet exposé.

Ensuite, M<sup>me</sup> H. Krug se livra à une étude très fouillée et très intéressante des rapports entre la jeune fille moderne et la famille. Après avoir tracé brièvement l'histoire de la famille, M<sup>me</sup> Krug constata l'étrangement de l'unité familiale et studia les causes de cette redoutable crise, ainsi que des remèdes possibles.

Enfin, au cours de la soirée, M<sup>me</sup> Curchod-Sécrotan fit en la salle Auguste-Angellier une conférence, au cours de laquelle elle étudia la vie familiale et le rôle de la femme depuis une cinquantaine d'années, époque où fut fondée l'Union - par Joséphine Butner, jusqu'à nos jours.

Le vote des femmes

Voici un vote voté à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil national des Femmes françaises, tenue le 23 mars 1928 :

« Considérant que le 20 mai 1919, par 329 voix contre 96, la Chambre des Députés a voté le texte suivant : Les lois et dispositions réglementaires sur l'électorat et l'éligibilité, à toutes les assemblées élues, sont applicables à tous les citoyens français, sans distinction de sexe. »

« Considérant que le 22 novembre 1922, par 156 voix contre 124, le Sénat a refusé de discuter ce texte de loi ?

« Que, malgré deux nouveaux votes de la Chambre en 1925 et 1927, le Sénat a constamment ajourné la discussion de cette loi ;

« Mais, considérant que plus de 140 millions de femmes votent dans trente Etats, le Conseil national des Femmes françaises émet le vœu : Que, suivant sa promesse, le Gouvernement invite la Haute Assemblée à se prononcer sans retard sur la question du suffrage des femmes. »

La journée de mercredi

A 10 h. 30, séance publique, rue Jeanne d'Arc, 22. A 16 h. 45, séance publique et clôture du Congrès, à 20 h. 30, salle Angellier, conférence publique, avec projections, par M<sup>me</sup> Wavre, vice-présidente du Bureau central des A.J.F., sur : Les Amies de la Jeune Fille - à l'heure à l'avance la seconde s.

L'emprunt de conversion a produit 10 milliards en numéraire

Seules restent ouvertes jusqu'au 8 juin, les souscriptions libérées en bons du Crédit national, du Trésor, de la D. N., etc. : : : :

Le président du Conseil, ministre des Finances, a décidé d'arrêter dès à présent les souscriptions en numéraire aux rentes 5 %, dont l'émission avait commencé le 7 mai. Les souscriptions de cette nature atteignent dix milliards de francs.

Les souscriptions libérées : en Bons du Crédit National 6 % juillet 1922, déposés aux fins de remboursement au 1<sup>er</sup> juillet 1928 ; en Bons du Trésor à trois, six et dix ans (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries), émis en 1923 ; en Obligations décennales aliénables et inaliénables de la Défense Nationale du type 1910-1920, restant ouvertes et seront en tout état de cause reçues jusqu'au 8 juin, conformément aux dispositions du décret du 30 avril 1928. Les souscriptions libérées en Bons de la Défense Nationale émis avant le 21 avril 1928, continueront également à être reçues, mais pourront être arrêtées par le ministre des Finances avant le 8 juin.

UN SPORT NOUVEAU



Un cerceau double joint par des traverses et présenté à la dernière foire de Lalpzig obtient actuellement un très vif succès comme jeu sportif. Hommes et femmes se livrent à des tourbillons ou à des acrobaties.

Un facteur qui avait dérobé des mandats s'est constitué prisonnier à Béthune

Dans la journée d'hier s'est présenté au commissariat de police de Béthune le nommé Louis Froment, 40 ans, originaire de Paris, demeurant actuellement en pension à Bruay-en-Artois.

Froment, qui est mutilé de guerre et pensionné à 65 %, raconte qu'étant facteur à Laventie, il avait dérobé un mandat de 334 fr., destiné à M. Désiré Dubois, forgeron à Lartiges. Il avait d'ailleurs remboursé cette somme un moment après. Invité à passer devant le Conseil de discipline, il n'avait pas répondu à la convocation et avait été révoqué.

Déplus, il s'était fixé à Bruay-en-Artois, mais ne trouvait pas de travail.

Il ajouta qu'en 1926 il avait encore dérobé un mandat de 1935 fr., destiné à Mme Vve Hue, demeurant à Loriges, et que désireux de libérer sa conscience, il s'accusait de ce second abus de confiance. Quant à l'argent, il l'avait dépensé à boire et dans les concours de coqs, car il est passionné pour ce genre de jeu. Froment s'offre à rembourser dans la mesure de ses moyens.

Après avoir recueilli ces déclarations, le commissaire fit conduire Froment au Parquet. Après un interrogatoire d'identité, l'ancien facteur fut placé sous mandat de dépôt, conduit à la prison et écroué.

POSTES DE SECOURS POUR AUTOMOBILISTES



On vient d'installer sur la route de Paris à Orléans, des postes de secours dont on voit ici un spécimen et qui sont appelés à rendre de grands services aux automobilistes victimes d'accidents.

Le réveil illustre
IL PUBLIE la 5<sup>ème</sup> et dernière partie de son concours des Reines des fleurs, les coulisses du Studio de Radio P.T.T. Nord
Démonstrations & Sorcières
Les légendes du pays d'Artois, etc.